

## ORNE - INFO

« L'éducation est l'arme la plus puissante pour  
changer le monde » Nelson MANDELA



L'équipe du SE-UNSA 61 vous adresse  
ses meilleurs voeux pour 2014.



## SOMMAIRE

- 2 - L'édito
- 3 - , temps partiel, mouvement intra
- 4 - Négociations abouties et en cours
- 5 - Direction...Ca bouge !
- 6 - Vos élus - Vos instances
- 7 - RISTT, Stage d'information syndicale
- 8 - Rythmes scolaires



## EDITO

Tout le long des chantiers métiers, le SE-UNSA s'est engagé dans les discussions dans un esprit de dialogue constructif et un souci d'équité, fort de ses mandats et du souhait de faire avancer la situation des personnels notamment celle des plus oubliés. Négocier au quotidien n'est pas chose aisée et nécessite une connaissance fine des dossiers et de la situation des collègues.

Plus facile en effet de déposer un préavis de grève, une plateforme listant tout ce qui ne va pas (il y a de quoi faire...) pour ensuite constater que dans la rue... ben y'a pas grand monde !

Plus facile de faire peur, d'amplifier la sinistrose en anticipant les dangers, en transformant la réalité ou en racontant des histoires...

Plus facile de s'opposer à tout ce qui est proposé sans jamais d'ailleurs n'avoir rien à proposer...

Plus facile de dénigrer ce qu'obtiennent les autres en répétant inlassablement, un jour que ce n'est pas assez ou un autre jour que c'est l'Aumône...

Plus facile d'accuser les autres de cogestion ou de collusion politique que d'assumer sa propre incapacité à obtenir quoi que ce soit...

Plus difficile de rester seul à assumer un engagement pris par toutes les organisations syndicales en d'autres temps (Réforme des rythmes -> appel de Bobigny...).

Plus difficile de défendre les situations individuelles des collègues au quotidien pour aboutir à une solution satisfaisante, de suivre des dossiers...

Plus difficile de siéger et de répéter des priorités et des arguments, des démonstrations pour enfin obtenir satisfaction : **le classement de l'Académie de Caen** à dominante rurale avec un P/E moyen de référence de 5.52.

Pour notre département 61 à la rentrée 2014: 5.71 , le P/E national en 2013 étant de 5.19.

Plus difficile d'expliquer sans cesse la cohérence de ses choix...

Plus difficile d'avoir des mandats clairs et de s'y tenir...

Le SE-UNSA dénonce, propose et avance.

Il obtient l'ISAE, des décharges pour les directeurs et des revalorisations indemnitaires : du jamais vu depuis 10 ans ! Certes, ce n'est pas suffisant mais ce n'est pas figé.

L'ISAE doit augmenter. Les décharges directeurs doivent évoluer encore, les indemnités aussi : nous nous y emploierons.

LE  
SYNDICAT  
UTILE!

Nous sommes de ceux qui veulent rendre le syndicalisme utile. La conception que nous avons de notre rôle nous permet d'obtenir de réelles avancées. L'ISAE, une aumône ? Ou un début, une amorce, un plus à faire grandir sur l'autel de la négociation. Pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré, l'ISAE est bien concrète. Et c'est uniquement aux syndicats réformistes que vous la devez. Pour l'accès à la hors-classe, dont le taux, verrouillé depuis des années, a enfin sauté, c'est pareil. Sa montée en charge est actée. Ce sont des tas de gens qui vont en voir la couleur, concrètement. Grâce aux syndicats qui négocient. Les autres préfèrent renoncer plutôt que de risquer de ne pas décrocher la lune.

Pas nous. Pas le SE-UNSA. C'est notre identité, ce sont nos acquis.

A vous, collègues, d'en juger. Marc Lefèvre Secrétaire départemental

La généralisation de la semaine de quatre jours et demi à la prochaine rentrée induit des modifications dans l'organisation et la gestion du service des personnels.

### La problématique

Avec l'organisation des nouveaux rythmes et la possibilité d'initier des journées inégales, les quotités travaillées vont se diversifier... En effet, selon les jours de décharges, et suite à de méticuleux calculs, le pourcentage diffèrera. En lieu et place d'un classique 75 %, on verra apparaître des 77,08 %, 68,75 %, 66,67 %...

Un exemple, dans une école avec une journée de 6h le lundi et de 3 journées plus courtes de 5h, deux collègues déchargés d'une journée n'ont pas forcément la même quotité de travail selon que leur jour « off » soit le lundi ou un autre jour. En effet, la quotité prise en compte sera adaptée au nombre d'heures effectivement travaillées.

Un vrai casse-tête pour les compléments de service, pour les IEN...

### Temps partiel de droit et enfant de moins de 3 ans.

Si vous êtes dans ce cas-là, il faut être vigilant. Avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la quotité hebdomadaire ne peut plus tomber sur 50 ou 80 % exactement. Cependant pour toucher la totalité du CLCA ( complément de libre choix d'activité ) de la CAF, il faut faire valider 50 ou 80 % par le DASEN même si vous avez un service légèrement supérieur. Des variables d'ajustement existent ou bien une organisation dans un cadre annuel.

**N'hésitez pas à nous contacter si vous faites partie de ces cas particuliers.**

**RAPPEL : Date limite de retour des demandes de temps partiel : le 30 janvier 2014**

## MOUVEMENT INTRA

### **Calendrier des opérations**

27/03/2014 : CAPD liste d'aptitude –direction CAPA SH  
 12/04 au 27/04 : saisie des vœux mouvement intra  
 14/05/2014 : Commission entretien postes à profil  
 20/05/2014 : Groupe de travail cas particuliers et barèmes  
 12/06/2014 : CAPD mouvement principal  
 14/06 au 19/06 : Appel à candidature postes à profil vacants après mouvement principal  
 25/06/2014: Commission d'entretien postes à profil  
 10/07/2014 : Groupe de travail phase d'ajustement – ineat/exeat



## NEGOCIATIONS ABOUTIES ET EN COURS...

### **Jour de carence : le clap de fin**

**Ça y est ! C'est enfin inscrit dans un texte de loi. L'article créant le jour de carence est proposé à l'abrogation.**

Le SE-UNSA, avec l'UNSA Éducation et l'UNSA Fonction publique, avaient dès son origine dénoncé le caractère inique de cette mesure. Ce dispositif, voulu fin 2011 par le gouvernement de l'époque, avait surtout une visée idéologique. Pointer du doigt les fonctionnaires a souvent eu bonne presse. C'est également une mesure injuste : l'effet du délai de carence est neutre pour 64 % des salariés du privé alors que la totalité des fonctionnaires y était soumis.

Il s'avère que **l'instauration du délai de carence a été totalement inefficace et n'a eu aucun effet.** Les arrêts maladie n'ont pas reculé significativement dans la Fonction publique depuis. Un contrôle plus précis des congés maladie et du délai de transmission des arrêts maladie est ainsi à l'ordre du jour.



## ISAE : Merci le SE-UNSA !

Grâce au SE-UNSA, syndicat utile, l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) est due aux enseignants du 1er degré, titulaires ou non titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement ou de direction en maternelle ou en élémentaire – décret 2013-790. Son montant aujourd'hui de 400€ a été versé sur la paie de novembre (200€) et le complément sur la paie de juin (200€). Il est fixé par l'arrêté du 30/08/2013. Certains collègues ne percevront qu'une partie de cette indemnité et certains; pas du tout. Petite revue de détail.



### Qui perçoit l'ISAE complètement ?

- Les professeurs des écoles et les instituteurs (y compris CLIS).
- Les remplaçants du 1er degré.
- Les collègues sur postes fractionnés (1er degré).
- Les directeurs d'école et les directeurs d'établissements spécialisés.
- Les enseignants en RASED (E, G, Psy).
- Les stagiaires pour 2013-14 (des instructions seront données pour 2014-15).
- Les enseignants dans les établissements ou services de santé ou médico-sociaux (exemple IME, ITEP, IEM, CMPP...).
- Les collègues en congé maternité/paternité, adoption.
- Les collègues en congé de maladie ordinaire : 100% les trois premiers mois puis l'ISAE suit le traitement, donc 50% les 9 mois suivants.
- Les enseignants contractuels.
- Les enseignants en détachement à l'étranger (négociation sur les dates de paiement en cours car dépend aussi du Ministère des Affaires Etrangères).

### Qui perçoit l'ISAE en partie ?

- Les formateurs 300€ (décharge de classe de 6h.)
  - Les enseignants à temps partiel. Le montant de l'ISAE est fonction de la quotité travaillée.
  - Les contractuels admissibles (au prorata du temps d'enseignement du contrat).
  - Les enseignants en partie dans le secondaire. Le montant est fonction de la quotité travaillée dans les écoles maternelles et élémentaires.
  - animateur TICE exerçant en partie avec élèves : ISAE au prorata.
  - Enseignant devant élève mais avec des missions auprès de l'administration centrale ou académique : ISAE au prorata.
- Attention, l'ISAE est versée en une fois, en juin, pour :
- les collègues n'ayant pas eu une affectation à l'année (si toutefois, ils ont eu des affectations successives sur la totalité de l'année, ils en percevront l'intégralité en juin).
  - les collègues qui ont eu sur une partie de l'année un congé de maladie ordinaire avec passage à 50 % du traitement, un CLM ou un CLD.

### Qui ne perçoit pas l'ISAE ?

- Les conseillers pédagogiques (circonscription et département).
- Les enseignants mis à disposition des MDPH.
- Les enseignants exerçant dans le 2nd degré : ULIS, SEGPA, EREA, dispositifs relais ou au CNED.
- Les enseignants sans élèves avec des missions auprès de l'administration centrale ou académique : EMALA, animateurs TICE.
- Les enseignants en milieu pénitentiaire (ULE).
- Les collègues en CLM (Congé Longue Maladie) ou CLD (Congé Longue Durée) : perte de l'ISAE sur la période de congé. Lorsque qu'un congé de maladie ordinaire devient, rétroactivement, un CLM ou un CLD, pas de perte rétroactive de l'ISAE, mais seulement à partir de la date de la décision du comité médical.
- Les référents handicapés.
- Les enseignants détachés ou mis à disposition : ligue de l'enseignement, MGEN, OCCE, MAIF.

Le SE-UNSA a saisi le Ministère à ce sujet dès septembre et engage des actions afin que le maximum de collègues puisse en bénéficier. **Pour le SE-UNSA, l'ISAE c'est pour tout le monde !**

## Souvenez-vous...

Le 6 juin 2013, le SE-UNSA de l'Orne dépose une alerte sociale concernant l'aide administrative et les conditions de travail des directeurs d'école. Une délégation du SE-UNSA 61 a été reçue mercredi 19 juin dans le bureau du Directeur des Services Académiques.

## Des avancées...enfin !

Depuis de nombreuses années, le SE-UNSA porte ce dossier (2006 aide à la direction\*) et a su faire évoluer les conditions de travail des directeurs grâce à des propositions reflétant les attentes des collègues. Cela a de nouveau été le cas dans le cadre des chantiers-métiers, même si nous regrettons que la question du fonctionnement de l'école n'y ait pas été abordée..

## Les directeurs et le temps de décharge

Écoles	Rentrée 1993	Rentrée 1996	Rentrée 2006	Rentrée 2014	Rentrée 2015	Rentrée 2016
1 cl	-	-	2 jours de rentrée	4 jours de rentrée	4 jours de rentrée	4 jours de rentrée
2 cl	-	-	2 jours de rentrée	4 jours de rentrée	4 jours de rentrée	10 jours
3 cl	-	-	2 jours de rentrée	4 jours de rentrée	10 jours	10 jours
4 cl	-	-	1/4	1/4	1/4	1/4
5 cl	-	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
6 à 7 cl	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
8 cl	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/3
9 cl	1/4	1/4	1/4	1/4	1/3*	1/3
10 à 13** cl	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
14 cl et plus	complète	complète	complète	complète	complète	complète



\* les maternelles gardent leur 1/2 décharge actuelle

\*\*décharge complète pour les maternelles 13 classes

Des avancées plutôt sur les petites structures, mais pas à la hauteur de ce que revendique le SE-UNSA. Pour les grosses écoles, l'évolution vers une autre structure et un statut d'emploi est une solution.

## Les directeurs et l'indemnitaire

\*Depuis 2006, l'indemnitaire progresse timidement mais n'atteint toujours pas les 250€ mensuels minimum que revendique le SE-UNSA.

Pour plus de renseignements, rdv sur <http://sections.se-unsa.org/61/>

## Les directeurs et les APC

Du temps dégagé pour les 2 à 13 classes. Le SE-UNSA revendique que ce temps d'aide aux élèves ne s'ajoute pas au temps d'enseignement obligatoire.



## Des avancées, mais pas à la hauteur des attentes du SE-UNSA

Les conclusions du chantier-métier sur la direction nous amènent à acter des avancées, certes, mais qui ne répondent pas suffisamment aux attentes des directrices et directeurs d'école.

Dans la suite du protocole signé en 2006, le SE-UNSA continue à revendiquer des améliorations pour la fonction de direction.

Ces revendications portent sur le temps de décharge, la dissociation des missions de direction et d'enseignement dans les écoles à partir de 7 classes, une refonte des groupes ouvrant droit à la BI (bonification indiciaire) et leur revalorisation, la pérennisation des missions des EVS, des aides à la fonction... Pour en savoir plus : rejoignez-nous sur <http://sections.se-unsa.org/61/>



### Direction d'école : Le Kit SE-UNSA

**Surveillance, sécurité, soins, sorties scolaires.... Autant d'occasions où la responsabilité du directeur est engagée.** Parce que le SE-UNSA est un syndicat utile, il met à votre disposition son Kit du Directeur. Dans celui-ci, vous trouverez des fiches thématiques avec les réponses à vos questions.

>>> [En savoir plus sur le site http://sections.se-unsa.org/61/](http://sections.se-unsa.org/61/)



## Les délégations de l'UNSA-éducation 61 dans les instances de dialogue social

### CT Comité technique

Principales missions :  
Carte scolaire 1<sup>er</sup> degré  
DGH des collèges  
(*Dotation Horaire Globale*)



**Marc LEFEVRE**  
Secrétaire général  
SE-UNSA et UNSA  
éducation 61  
Titulaire CT et CDEN  
Enseignant en collège  
ALENCON  
06 08 15 93 25



**Patrick PRUNIER**  
Titulaire CT et CDEN  
Ecole élémentaire  
V. Hugo L'AIGLE



**Philippe LECAPITAINE**  
Commissaire  
paritaire titulaire  
CAPD

Ecole primaire  
A. Camus  
ALENCON



**Aude Desserre**  
Responsable  
Jeunes  
Enseignants

Ecole primaire  
CHAMPSECRET

**Permanences : Le lundi 9 h 18h, le mardi  
& jeudi 9h 17h 02.33.28.47.15**

### CHS-CT D

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail  
**Aude Desserre, Elodie Vincendeau**  
Suppléants : **Marc LEFEVRE, Patrick Prunier**

**Principales missions :** Il permet d'identifier et d'évaluer les facteurs de risque pour les personnels. Il contribue à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail, à l'amélioration des conditions de travail.

**Yves Gérard**  
Suppléant CAPD  
Directeur de l'école  
d'Hélop  
☎02 33 28 43 99



**Elodie Vincendeau**  
Responsable Fichier/  
cotisations  
Ecole primaire  
J. Prévert ALENCON



( Le mardi )

« **Le commissaire paritaire**, élu pour trois ans (2011 – 2014), a pour mission de siéger à la commission administrative paritaire départementale - C.A.P.D.- et aux groupes de travail (G.T.) issus des CAPD. La CAPD est chargée d'examiner des situations individuelles des collègues.

Attention, les décisions de la CAPD n'ont qu'un caractère consultatif auprès de l'autorité employeur. Le rôle du commissaire paritaire est d'informer au mieux la commission (dont le Dasen) pour que celle-ci prenne les décisions les plus adaptées aux situations personnelles des collègues.

Se déplacer régulièrement dans les écoles afin de remonter les besoins des collègues et les informer des dernières circulaires départementales est le travail de fond du commissaire paritaire.

Alors n'hésitez surtout pas à me faire appel, à me demander de venir dans votre école pour me faire part de vos questionnements ou de vos suggestions. Cette année, je suis disponible le mardi. »

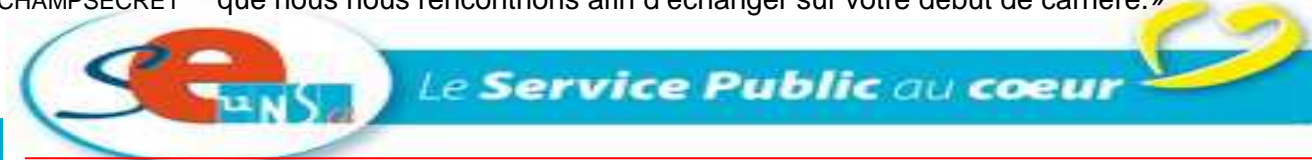
LECAPITAINE PHILIPPE [philippe.lecapitaine.unsa@hotmail.fr](mailto:philippe.lecapitaine.unsa@hotmail.fr)

« **Le rôle du secrétaire jeunes enseignants** est d'aller à la rencontre des jeunes enseignants sur le terrain et dans leur lieu de formation (l'ESPE) afin de les informer sur leur futur métier et de répondre à leurs questions. A ce titre, une permanence du SE-UNSA est organisée à l'ESPE un jeudi sur 2 pendant la pause méridienne.

Nous sommes là pour accompagner ces jeunes collègues: (M1, M2, PES) lors des premiers temps forts de leur carrière à savoir : le mouvement, les permutations, l'avancement ou encore leurs droits et leurs devoirs...

Le syndicalisme est encore inconnu pour beaucoup d'entre eux et il est important de leur faire découvrir les enjeux et le rôle du syndicat dans leur métier d'enseignant.

Je suis disponible tous les jeudis si vous avez des questions ou bien si vous voulez que nous nous rencontrions afin d'échanger sur votre début de carrière.»





À noter dans vos agendas :

**Mercredi 26 février**

9h -12h école Molière, Alençon



Rappel : une réunion d'info syndicale se substitue à une animation pédagogique...

### Textes sur l'exercice du droit syndical

Chaque enseignant du 1<sup>er</sup> degré dispose d'un droit ouvert de 2 demi-journées par année scolaire pour participer aux réunions d'information syndicales sur le temps de travail. Ces réunions peuvent être organisées durant les 18h consacrées aux animations pédagogiques. Vous pouvez déduire cette demi-journée, des animations pédagogiques, heures de concertation ou de conférence pédagogique, de la journée de solidarité, participez à n'importe laquelle...

L'information de participation doit être faite auprès de l'IEN une semaine au moins avant la date prévue de la réunion. ( Voir modèle de lettre sur le site du SE-UNSA [Lettre type à envoyer à l'IEN de circonscription](#) )

**L'École de demain, oui mais avec nous !**



## STAGE D'INFORMATION SYNDICALE

En 2012, le SE-UNSA 61 a organisé pour la première fois un stage départemental d'une journée. Au vue de son succès, nous organisons à nouveau un stage sur les thème « mon métier, mes droits, mes devoirs » avec l'intervention d'un conseiller technique national, Pascal BECU.

Ce moment d'échange sera à la fois professionnel et convivial. Le midi un repas est donc prévu.

**Le mardi 8 avril 2014**  
**à ARGENTAN au collège François Truffaut**

Organisation de la journée **accueil à partir de 9h avec un café.**

La matinée, trois sujets seront abordés à partir de 9h30 :

- 1) - **actualité: la Refondation, carte scolaire...**
- 2) - **Suivi d'un point sur le chantier des Métiers**
- 3)- **Evolution de la carrière les promotions : comment ça marche?**

**11h45 repas au collège**

4)- **Après midi : deux ateliers différenciés.**

1er atelier : **Mouvement Intra**

2ème atelier : **droit et devoirs des enseignants**

5) **15h/16h30 Rythmes scolaire mode d'emploi suite**



**Peuvent participer : Syndiqués ou non, stagiaires, enseignants titulaire, 1er degré...**

Pour participer à un stage, une demande d'autorisation d'absence doit se faire au moins un mois à l'avance... **Une convocation servant de demande vous sera envoyée dès votre inscription** par Courriel à [61@se-unsa.org](mailto:61@se-unsa.org) ou par Courier [SE-UNSA 61 4 rue Michelet 61000 Alençon](#)



Pascal BECU est conseiller technique national et secrétaire départemental du Pas-de-Calais. Il a été enseignant et directeur pendant de nombreuses années et connaît donc bien le terrain. De plus, ses fonctions au sein de la section départementale du SE ainsi que son rôle au niveau national lui permettront de répondre aux questions du métier que vous pourriez vous poser.

## Réforme des rythmes scolaires : la cohérence de l'UNSA

Depuis des années, la quasi-totalité des organisations syndicales ont bataillé pour la suppression de la semaine de 4 jours. Ce combat a, petit à petit, fédéré de nombreuses associations d'élus, de parents, des associations complémentaires de l'école, pour tendre vers cet objectif commun, dépassant ainsi des intérêts particuliers, souvent contradictoires.



En octobre 2010, toutes ces organisations dont le SE-UNSA et l'UNSA Education ont signé l'appel de Bobigny, dont une proposition stipulait : « Il faut refuser la semaine actuelle de 4 jours... définir un volume annuel d'heures d'enseignement. Ce cadre national doit préconiser l'articulation des temps éducatifs et sociaux, la mise en cohérence et la coopération éducative de tous... ». Il convient ensuite « de travailler avec tous les acteurs pour dépasser les conflits d'intérêt et définir les moyens de sa mise en œuvre ».

C'est en ce sens que nous avons approuvé une modification de la semaine scolaire étalée sur 5 jours pour favoriser les apprentissages des élèves. Tout n'est pas parfait et des difficultés dans la mise en place de cette nouvelle organisation persistent. Cela étant dit, il nous semble difficile d'évaluer la portée réelle de cette réforme après seulement quelques semaines de classe. C'est pour toutes ces raisons que le SE-UNSA 61 reste vigilant sur la mise en place de cette réforme, aux côtés des équipes qui en font la demande et lors de la tenue du comité départemental de suivi et des CHSCT CDEN. Le SE-UNSA refuse de cautionner un retour à la semaine de 4 jours et ses effets dommageables pour les élèves. Il ne peut signer un Appel de Bobigny un jour et affirmer le contraire le lendemain. En revanche, il faut avancer progressivement vers une mise en œuvre plus satisfaisante de la semaine de 4 jours et demi, dans le respect de tous les interlocuteurs. Fidèles à notre méthode, nous préférons la concertation et le dialogue social pour obtenir des avancées substantielles pour les collègues tout en respectant l'intérêt des élèves.

## Rythmes scolaires : Le SE UNSA 61 à vos côtés



Nous menons une action autour des rythmes scolaires pour recueillir l'avis des collègues. Ce point de la Refondation suscite des tensions légitimes.


Au-delà des ressentis de chacun, nous souhaiterions avoir une vision précise de ce qui se fait dans chaque école de notre département.

Nous souhaiterions mettre en avant les dysfonctionnements, mais aussi nous appuyer sur ce qui marche, pour trouver des solutions, là où la mise en œuvre des rythmes pose problème (prise en compte des spécificités des plus jeunes élèves, utilisation des locaux scolaires, horaires, avis du conseil d'école sollicité...) Ce sera cette position que nous avons défendu lors du CHCTD du 30 janvier.

L'expérience de ceux qui sont déjà passés aux 4 jours et demi pourra aussi servir aux collègues. Pour ce faire, nous vous avons proposé un questionnaire en décembre, nous relançons sur le site du SE-UNSA 61 en 2 questionnaires sur le site:

Que vous soyez ou non favorables aux rythmes scolaires, dites-le nous !!!

En fonction du nombre de réponses obtenues, des besoins de chacun, le SE UNSA 61 pourra venir en appui des collègues pour des actions locales. *Des difficultés concernant la mise en place de cette réforme ? contactez-nous. Nous porterons votre parole.* Le SE-UNSA a martelé ses exigences : concertation sincère et transparence nécessaires, notamment pour les communes dont les conseils d'école font des propositions différentes de celles des maires. Nous avons la garantie que toutes les propositions des conseils d'école arriveront bien à l'échelon académique. (CDEN le 17 février sur les rythmes)

<p><b>L'enseignant</b>  <b>Revue trimestrielle</b>  <b>Directeur de publication :</b>  <b>Marc LEFEVRE</b>  <b>CPPAP n° 0218 S07735</b></p>	<p><b>Section départementale de l'Orne</b>  <b>4 rue Michelet</b>  <b>61000 Alençon</b>  <b>Tel : 02.33.28.47.15</b>  <b>Fax : 02.33.28.47.42</b>  <b>Mél. : 61@se-uns.org</b>  <b>Web : section.se-uns.org/61</b></p>	<p><b>N° 120 Janvier 2014</b>  Tirage :  1500 exemplaires  Prix au n° : 0,50 €  <b>ISSN 1165-3108</b></p> 
---	--	---



Année d'élections municipales oblige, l'étude de la carte scolaire du premier degré sera **reportée en avril !**

Comme ses prédécesseurs le gouvernement a choisi de ne pas mettre en défaut les municipalités et ce choix impactera le calendrier des opérations de gestion des personnels (carte scolaire, réaffectations, mouvement...) qui seront toutes reportées. ( cf. p3)

Baisse démographique en Basse-Normandie en particulier dans l'Orne et la Manche .

**Des fermetures sont donc à craindre pour la rentrée dans notre département .**

N'attendez pas le CTSD et le CDEN(\*) du 2 avril. **Faites nous remonter au plus vite les informations dont vous disposez. On ne peut défendre que les dossiers que l'on connaît !** (renvoyez-nous l'enquête ou une copie de base élève et vos arguments).

(\*) CTSD : Comité Technique Spécial Départemental - il réunit les représentants du personnel et l'administration.

CDEN : Conseil Départemental de l'Education Nationale - il réunit les représentants du personnel, l'administration, les parents d'élèves, la préfecture, le conseil général, les élus, les DDEN et les associations.

Les mesures définitives seront arrêtées après le CDEN.

*Lors du CTA du 20 janvier nous avons eu les dotations pour la rentrée 2014 pour l'académie, + 2 dans le 1er degré. Une dotation loin de l'année dernière, 0 poste dans*

*l'Orne 1er degré...variation des effectifs 2013.2014 -274 soit 21489 élèves*

*La carte scolaire 2014 ne sera pas aisée, nous avons besoin de tous les éléments pour défendre au mieux les écoles, où des fermetures mettraient en difficulté les élèves et les personnels et dans celles où les ouvertures sont urgentes.*

*Le SE-UNSA de l'Orne s'engagera cette année encore sur tous les chantiers locaux (aide administrative, carte scolaire, mouvement...) dans l'intérêt de tous les personnels et du service public de l'éducation. Fiche de suivi sur le site du SE-UNSA61*

Lors du CTSD 2nd degré du Mardi 4 février, le DASEN a annoncé l'ouverture probable de 3 nouvelles ULIS au lycée Napoléon à L'Aigle, au collège de Briouze et au collège de Sées.

## Rentrée 2014 dans l'académie de Caen

Depuis la rentrée 2008, l'académie est confrontée à une très forte baisse des effectifs (5 298 soit - 4.27 %). Pour les 3 années à venir, de plus de 800 élèves par an. En 2014, l'académie de Caen connaîtra de une baisse (- 0,67 %) de ses effectifs du premier degré. En 2015 et 2016, les pertes s'atténueront . La projection démographique de l'évolution des enfants de 2 à 16 ans traduit les disparités territoriales de la démographie régionale (forte croissance du péri urbain dans le calvados, du sud Manche et des zones littorales, décroissance ou stabilisation dans le nord Manche et l'Orne). Le départ des jeunes et l'arrivée des séniors continuent d'accélérer le vieillissement des campagnes bas normandes.

La perte de 2 600 élèves d'ici à la rentrée 2016 sera du même ordre pour chaque département soit 31.6 % pour le calvados et l'Orne et 36.7 % pour la Manche. Total 21 763 en 2013 prévision 21489 rentrée 2014

### La répartition départementale 2014

La dotation académique connaîtra donc une variation de + 2 emplois d'enseignants améliorant sensiblement le taux d'encadrement académique.

La répartition entre les départements a été fondée sur la volonté académique de résorber les surnombres (notamment pour le Calvados), sur la situation de chaque département au regard de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ainsi que sur le taux d'encadrement respectif de chaque département.

DEPARTEMENTS	Dotation EMPLOIS R2013	Variation Prévue en EMPLOIS Enseignants R2014	P/E RENTREE 2014 PREVU
CALVADOS	3 117.75	+2	5.29
MANCHE	2 065.5	-	5.53
<b>ORNE</b>	<b>1 227.75</b>	-	<b>5.71 / 5.64 en 2013</b>
ACADEMIE de Caen*	6 411	+ 2	5.44

\*académie à dominante rurale avec un P/E moyen de référence de 5.52. Le P/E national en 2013 est de 5.19.

# INSCRIPTION AU STAGE D'INFORMATION SYNDICALE

Pour participer à un stage , une demande d'autorisation d'absence doit se faire au moins un mois à l'avance\* . Nous pourrions partager nos expériences, répondre à vos questions dans le domaine corporatif et réagir sur l'école de demain... Cette initiative du Syndicat des Enseignants de l' UNSA (SE-UNSA 61) vous est proposée gratuitement pour la journée et donne droit à une autorisation d'absence de votre établissement.

Une convocation vous sera envoyée à votre inscription .

\***La demande** de congé modèle joint doit être faite **par écrit** au chef de service au moins **un mois à l'avance** (donc avant le 8 mars 2014). A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé. A la fin du stage nous vous délivrerons une attestation constatant l'assiduité.

**Avant les vacances d'hiver pensez à nous retourner votre inscription et déposer votre demande à votre établissement ou auprès de votre IEN.**

**Document à nous retourner par courrier ou courriel au moment de votre demande à l'IEN**

**Stage syndical du SE-UNSA 61 mardi 8, avril de 9h à 16h30 à Argentan**  
**Inscriptions par Courriel téléphone ou courrier**

**Participera au stage syndical du SE-UNSA 61 le mardi 8 avril à Argentan**  
**Compléter le Coupon ci-dessous et retourner-le à**  
**SE-UNSA 4 rue Michelet 61000 Alençon avant le 01/03/14**  
**Courriel : 61@se-uns.org**

Nom..... Prénom .....

Adresse personnelle:.....

Tél. :.....

Courriel : .....@.....

Repas sur place (5€)

Gratuit pour les adhérents

Oui

Non

**Envoyez ce modèle de courrier complété par vos soins à votre IEN dès maintenant pour ne pas oublier. La demande doit être reçue au plus tard 1 mois avant la réunion (attention aux vacances scolaires !).**

Nom :..... Prénom :.....

Grade et fonction ..... Établissement ou service .....

À Monsieur l'Inspecteur d'académie directeur des  
services S/C de Monsieur l'inspecteur  
Éducation Nationale

Conformément aux dispositions prévues à l'article 34 (7°) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, modifié par la loi n° 91-715 du 26 juillet 1991, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 8 Avril 2014 pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à Argentan.

Il est organisé par le Centre d'Histoire Sociale, de Recherches, de Formation et de Documentation de la F.E.N devenue UNSA Education (dont le CHSRFD est l'organisme habilité). Centre figurant sur la liste arrêtée par le Ministre de la Fonction Publique, ainsi qu'il est prévu aux articles 1<sup>er</sup>, du décret 84-474 du 15 juin 1984, de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique du 2 février 1995 et de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique de la réforme de l'État et de la décentralisation du 11 décembre 1995.

Signature :

A....., le